

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2022/065

Genève, le 7 septembre 2022

CONCERNE:

Soixante-quinzième et soixante-seizième sessions du Comité permanent

Dates et lieu

1. Au nom de la présidence du Comité permanent de la Conférence des Parties, le Secrétariat informe les Parties que les 75^e et 76^e sessions du Comité permanent se tiendront respectivement les 13 et 25 novembre 2022 à Panama City (Panama) à l'adresse suivante :

[Panama Convention Center](#)
Calle Gral. Juan D. Peron
Ciudad de Panamá, Panama

Enregistrement

2. Les Parties qui sont membres du Comité permanent sont convoquées pour participer à ces sessions.
3. En outre, tout délégué dûment enregistré pour assister à la 19^e session de la Conférence des Parties peut assister aux 75^e et 76^e sessions du Comité permanent en qualité d'observateur. Il n'y a pas de formulaire d'inscription distinct pour participer à ces sessions du Comité permanent.

Lettres de créance

4. Comme par le passé, il sera recommandé au Comité permanent de considérer que les lettres de créance présentées pour participer à la 19^e session de la Conférence des Parties sont également acceptables pour participer aux sessions du Comité permanent précédant et suivant cette session.

Documents

5. Les ordres du jour provisoire des 75^e et 76^e sessions du Comité permanent seront placés sur le site web de la CITES dès qu'ils seront disponibles.
6. Les participants peuvent soumettre des documents pour discussion aux sessions, conformément à l'article 11 du règlement intérieur du Comité permanent. Les documents doivent être soumis au Secrétariat 60 jours au moins avant les sessions, c'est-à-dire, pour la 75^e

session, avant le **15 septembre 2012**. Les documents soumis ne devraient pas dépasser 12 pages.

7. Les documents destinés à cette session seront placés sur le site web de la CITES dès qu'ils seront disponibles. Des copies imprimées de tous les documents disponibles seront envoyées sur demande aux membres et aux membres suppléants du Comité permanent. Cependant, afin d'éviter des coûts d'impression supplémentaires, le Secrétariat ne distribuera pas de jeux de documents à la session. En conséquence, les participants sont priés d'apporter leur propre jeu de documents.